



CADRE de LIAISON INTER-ONG•HAÏTI

**Actes de l'atelier organisé  
par le CLIO, le 30 juin à  
Montana/Port-au-Prince, en  
vue d'échanger et de mettre  
en commun les expériences  
de travail sur l'élaboration  
des plans de développement  
communaux**

## Table des matières

Table des matières .....	i
Liste des sigles.....	iv
1 Contexte et justification .....	1
2 Objectif.....	2
3 Résultats attendus .....	2
4 Méthodologie .....	2
5 SYNTHÈSE Des PRÉSENTATIONS.....	5
5.1 Élaboration de plans de développement communaux / L'expérience d'ADEMA dans le Bas Nord Ouest.....	5
5.1.1 Méthodologie du diagnostic participatif.....	5
5.1.2 Étapes d'élaboration du Plan.....	6
5.1.3 Durée et coût du PDC.....	6
5.1.4 Analyse des opportunités et contraintes .....	6
5.1.5 Cadre de financement des projets et thématiques du Plan .....	7
5.1.6 Suivi, évaluation et prise en charge.....	7
5.1.7 Conclusion.....	7
5.2 OXFAM/PADL-SMA .....	8
5.2.1 Présentation des étapes de l'élaboration du plan proprement dit.....	9
5.2.2 Durée et coût du PDC.....	11
5.2.3 Les contraintes.....	11
5.3 Appui méthodologique au développement local de la Commune de Kenscoff.....	12
5.3.1 L'origine de l'initiative d'élaboration du PDC.....	12
5.3.2 Le rôle du PDL .....	12
5.3.3 Outil utilisé pour construire le PDL de kenscoff.....	12

5.3.4	La démarche d'élaboration du PDL.....	13
5.3.5	Les étapes du processus .....	13
5.3.6	Durée et coût du PDL .....	14
5.3.7	Exécution et suivi évaluation du PDL .....	14
6	Synthèse des ateliers .....	15
6.1	Atelier 1 .....	15
6.1.1	Les démarches d'élaboration des PDC/PDL.....	15
6.1.1.1	Points forts .....	15
6.1.1.2	Points faibles .....	16
6.1.1.3	Propositions .....	16
6.1.2	Rôles des acteurs dans le processus et la démarche. ....	16
6.1.2.1	Points forts .....	16
6.1.2.2	Points faibles .....	17
6.1.2.3	Propositions .....	17
6.2	Atelier 2 : .....	18
6.2.1	Représentativité des groupes .....	18
6.2.1.1	Points forts .....	18
6.2.1.2	Points faibles .....	18
6.2.2	Les mécanismes de regroupement et d'intégration.....	18
6.2.2.1	Points forts .....	18
6.2.2.2	Points faibles .....	18
6.2.3	Propositions.....	19
6.3	Atelier 3 : .....	20
6.3.1	Appropriation et prise en charge du plan par les collectivités .....	20
6.3.1.1	Les points forts .....	20
6.3.1.2	Les points faibles .....	20
6.3.1.3	Propositions .....	20

6.3.2	Dispositif de financement.....	21
6.3.2.1	Points forts .....	21
6.3.2.2	Points faibles .....	21
6.3.2.3	Propositions .....	21
7	Conclusion .....	22
8	Annexe .....	24
8.1	liste de présence.....	24

## Liste des sigles

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADEMA	« <i>Aksyon pou yon Demen Miyò Ayiti</i> »
ASEC	Assemblée de Section Communale
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CDC	Conseil de Développement Communal
CDSC	Conseil de Développement de la Section Communale
CLIO	Cadre de Liaison Inter ONG-Haïti
CT	Collectivité Territoriale
FAES	Fond d'Assistance Economique et Sociale
FAO	Organisation pour l'agriculture et l'alimentation
FFCM	« <i>Fòs, Feblès, Chans, Malè Pandye</i> »
FFOM	Force, Faiblesse, Opportunité, Menace
GAFE	Groupe d'Action Francophone pour l'Education à l'Environnement
GRAPHES	Groupe d'Action pour l'Habilitation Economique et Sociale de la Famille Haitienne
ID	Initiative De développement
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
NENCO	Négociation, Enjeux et Construction
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OQ	Oxfam-Québec

PADL-SMA	Projet d'Accompagnement au Développement Local de la commune de Saint-Michel de l'Atalaye
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDLH	Programme de Développement Local en Haïti
PRABSMA	Projet de Réhabilitation et d'Aménagement de Bassins versants dans la commune de Saint-Michel de l'Atalaye

## 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La constitution de 1987 prévoit la mise en place de toutes les structures électives et territoriales, notamment le Conseil Électoral Permanent. Elle prévoit également celle des structures de concertation et de participation intercommunales et interdépartementales qui devront garantir l'implication active des communautés de base dans les orientations et la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Cependant, en dépit du décret sur les Collectivités territoriales promulgué en février 2006, il n'y a pas de garde-fous nécessaires à un développement local harmonieux. En effet, il n'y a pas encore de cadre de planification concertée et cohérente établi sur la base d'un consensus dégagé entre les différents acteurs impliqués dans le processus de développement.

Par ailleurs, les institutions gouvernementales et non gouvernementales financent divers projets pour essayer de répondre aux besoins des communautés. Cette situation a débouché dans certains cas à la multiplication accrue d'organisations communautaires de base servant de préférence de guichet aux organismes de développement au lieu d'un outil permettant de résoudre les problèmes au niveau de la collectivité.

Depuis les années 80, la lutte pour la promotion d'un développement à la base et la mise en place d'un État démocratique a été engagée avec un accent particulier sur le renforcement de la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion des affaires locales. Ce qui a amené plusieurs opérateurs dans le secteur à développer des stratégies visant à contribuer au renforcement des collectivités territoriales et des groupements d'intérêt collectif pour qu'ils soient réellement parties prenantes de développement local.

Pour ce faire, plusieurs Institutions internationales, nationales et locales (ONG) élaborent des plans de développement communaux (PDC) et/ou locaux (PDL), pourtant chacune d'elles utilise des méthodologies distinctes. Mais d'une façon générale, toute approche visant l'élaboration d'un PDC/PDL serait facilement manipulable et applicable dans le cas où tous les acteurs auraient trouvé un consensus sur la méthodologie à utiliser en dépit des réalités spécifiques à chaque commune.

Parmi tous les opérateurs évoluant dans la dynamique du développement local, il y a les membres du Comité de Liaison Inter-ONG (CLIO) qui est une association haïtienne d'organisations non gouvernementales nationales et

internationales œuvrant dans tous les domaines du développement durable et dans la plupart des départements. Le CLIO est composé de 30 ONG, dont 26 internationales et 4 nationales. Il apporte, entre autres, à la demande de groupements organisés de la société civile ses contributions sur la Décentralisation et le Développement local. C'est dans cette même logique que les ONG membres du groupe CLIO ont jugé opportun de définir une position commune sur la Décentralisation et le Développement local. Ce qui les a amenés à réaliser, le mardi 30 juin 2009 à l'Hôtel Montana, un atelier de réflexion portant sur l'analyse des méthodologies employées pour la mise en place des PDC/PDL. Cet atelier a été réalisé avec l'appui d'autres ONG, projets, membre et non membres du groupe CLIO qui ont déjà une certaine expérience dans ce domaine.

## **2 OBJECTIF**

Mettre en commun les expériences de travail sur l'élaboration des plans de développement communaux afin de trouver un consensus sur une méthodologie d'élaboration de PDC/PDL.

## **3 RESULTATS ATTENDUS**

- Un guide de présentation des approches par les acteurs du CLIO ;
- Une synthèse sur les approches et méthodes de construction d'un plan de PDC

## **4 METHODOLOGIE**

Pour atteindre cet objectif, dans un premier temps, trois (3) ONG ont présenté leur méthodologie respective pour élaborer un PDC/PDL. Ces trois (3) ONG sont :

- Initiative Développement (ID) qui est une ONG française / et qui travaille en partenariat avec une ONG haïtienne, Aksyon pou yon demen miyò Ayiti (ADEMA) ;
- OXFAM Québec (OQ) ;
- GAFE (Groupe d'action francophone pour l'éducation à l'environnement)

Suite à leurs présentations ont eu lieu des débats pour mieux éclaircir les points d'ombre. Ces débats ont été réalisés au moyen de commentaires et de questions.

Puis, en vue de trouver un consensus sur une approche commune pour la réalisation des PDC/PDL, trois ateliers ont été réalisés autour des points suivants :

- Atelier 1 :
  - Les démarches d'élaboration des PDC/PDL ;
  - Rôles des acteurs dans le processus et la démarche.
- Atelier 2 :
  - Représentativité des groupes ;
  - Les mécanismes de regroupement et d'intégration.
- Atelier 3 :
  - Appropriation et prise en charge du plan par les collectivités ;
  - Dispositif de financement.

Ces trois ateliers regroupaient les représentants de différentes institutions nationale et internationale, telles le MARNDR et la FAO, et des ONG comme : OXFAM, GRAFHES, ADEMA/ID, AEA, CPH, AVSF, HELVETAS, CARE, Parole et Action, PCH, PDLH, CECI ...

Ces ateliers avaient pour mission de :

- faire sortir les points forts et les points faibles des méthodologies d'élaboration de PDC qui ont été présentées ;
- faire des propositions sur les points débattus ;
- trouver éventuellement un consensus sur la démarche à suivre pour élaborer un PDC.

## 5 SYNTHÈSE DES PRÉSENTATIONS

### 5.1 ÉLABORATION DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX / L'EXPERIENCE D'ADEMA DANS LE BAS NORD OUEST

Les différentes phases du processus suivi par ADEMA consistent dans un premier temps à préparer – sensibiliser la population, et à monter les structures représentatives. Suite à quoi, un diagnostic participatif suivi de la monographie de la zone d'étude a été réalisé. Les collectivités territoriales, avec l'appui d'ADEMA, ont ensuite dégagé avec la population leur vision de développement du Bas Nord-Ouest (BNO) ainsi que les orientations stratégiques à suivre. À ce stade du processus, ils ont fait de concert avec la population la programmation des projets/activités à réaliser. Cette programmation est ensuite validée par la communauté puis communiquée à qui de droit.

En suivant ce processus, ils (la collectivité avec l'appui de l'ADEMA) ont réalisé des PDC dans 3 communes du BNO, un (1) schéma d'aménagement urbain à Jean Rabel. La collectivité est ainsi en mesure de défendre une vision et négocier avec ses partenaires pour s'en rapprocher. Il y a une concertation sur le long terme qui commence à se mettre en place. Une base vers la continuité entre mandats des élus est également établie.

#### 5.1.1 Méthodologie du diagnostic participatif

L'outil de base de la méthodologie utilisée par l'ADEMA est : le FFOM (Force, faiblesse, opportunité menace) ou FFCM : « *Fos, Feblès, Chans, Malè Pandye* ».

Ils ont réalisé des ateliers de l'habitation à la commune en passant par les sections, autour de 17 thématiques réparties en 4 domaines : services, production, échanges, société.

En répartissant des groupes en femmes, hommes, jeunes, une vision plus complète des thématiques a été dégagée. Pour découvrir les potentiels et cibler les services à renforcer, une priorisation a été ensuite faite par thématique, par section et par commune.

Ensuite, des ateliers spécifiques ont été réalisés autour du fonctionnement des services déconcentrés, des collectivités, des ONG et partenaires. Des

émissions de radio hebdomadaire ont été faites pour une participation plus large de la collectivité.

### **5.1.2 Étapes d'élaboration du Plan**

Suivant la démarche présentée par ADEMA, l'élaboration du PDC se fait en 6 étapes :

- 1) Dégager la vision de développement de la collectivité ;
- 2) Définir la stratégie de développement (arbres à problèmes) sur la base de cette vision ;
- 3) Elaborer un cadre logique avec un plan d'action et un budget ;
- 4) Valider le plan d'action avec la collectivité et la population ;
- 5) Elaborer un plan de communication avec les supports appropriés (outils de communication).

### **5.1.3 Durée et coût du PDC**

L'élaboration du PDC a duré 5 à 6 mois et a nécessité une enveloppe budgétaire d'environ un million de gourdes.

### **5.1.4 Analyse des opportunités et contraintes**

Cette approche a comme opportunités : un milieu institutionnel et des bailleurs favorables à l'élaboration et au financement des PDC ; un engouement de la population pour le participatif

Les contraintes de cette démarche sont : un cadre légal contradictoire, conflictuel ; une faible participation des autres ONG ; un manque de données de terrain et les difficultés des enquêtes ; une zone d'intervention victime de l'aide humanitaire à outrance ; des difficultés à mettre en cohérence PDC et plans des autres acteurs/ rôle de la Mairie sur son territoire non mis en valeur.

### **5.1.5 Cadre de financement des projets et thématiques du Plan**

Pour rechercher des financements il faut appliquer la démarche participative à chaque élaboration de projet. Les projets qui sont liés aux domaines de compétence de la Mairie sont financés par son budget. En effet, un budget annuel de la commune est préparé à partir du Plan, et les projets sont présentés aux différents ministères. D'autres sources de financement sont aussi mobilisées : le financement PDLH – Bombardopolis, le financement de projets de petites infrastructures par le FAES, et le financement par la diaspora, des fonds sont également issus de la fiscalité locale.

### **5.1.6 Suivi, évaluation et prise en charge**

Le suivi est fait par le pouvoir de pression de la population et de la diaspora renforcé par une communication permanente, et par l'appui d'ADEMA pour la mise en place des outils de suivi et l'organisation des évaluations.

La prise en charge est faite au niveau du budget d'investissement de la commune avec un cofinancement des partenaires. La gestion des projets est faite suivant un processus d'appels d'offres et de transparence.

### **5.1.7 Conclusion**

Élaborer un PDC est un moyen de réunir les acteurs de la commune autour d'une réflexion pour un autre type de développement porté par eux, qui mette en valeur le potentiel du territoire, et soit stimulé par les échanges avec d'autres partenaires.

## 5.2 OXFAM/PADL-SMA

L'OXFAM Québec (OQ) a démarré par le PRABSMA (Projet de Réhabilitation et d'Aménagement de Bassins Versants dans la Commune de Saint-Michel de l'Atallaye « SMA ») à titre d'accompagnement de la population et des autorités locales de l'époque. Cette expérience a permis d'approfondir certaines filières porteuses, comme la canne à sucre et la filière fruitière, sur lesquelles un développement réel de la commune pourrait s'appuyer.

Le PRABSMA a abouti au **PADL-SMA (Projet d'accompagnement au développement local de la commune de Saint-Michel de l'Atallaye), en juin 2008**, suivant un accord établi depuis 2007 entre la Mairie de SMA et OQ dans le cadre du consortium PDLH financé par l'ACDI. Le PADL-SMA comporte quatre (4) grandes phases :

1. la mise en place des structures de participation locale et l'implémentation de certaines filières ;
2. l'élaboration du PDC et la mise en œuvre de certains sous projet (autonomisation des Collectivités Territoriale « CT ») ;
3. le transfert complet aux CT et la Révision du Plan Communal de Développement (PCD) ;
4. l'implémentation du PCD.

En vue de favoriser la participation de la population dans le projet, différents niveaux de comité sont mis en place selon la démarche suivante :

- Les représentants de la société civile (OPA, groupes de femmes, etc.) des sections communales respectives forment avec les élus locaux le Comité de développement des sections communales.
- Les différents comités de développement de sections communales envoient leurs représentants pour former avec les délégués de villes et la mairie le Conseil de Développement Communal.
- Du Conseil de Développement Communal émerge le Comité de pilotage du PDC qui est appuyé par Oxfam -Québec et d'autres prestataires de services.

Ce Comité de pilotage créera au besoin d'autres comités tels que : le comité de gestion des activités d'autofinancement des CT ; les comités de

développement des filières économiques, le comité de gestion du fonds de développement local.

### **5.2.1 Présentation des étapes de l'élaboration du plan proprement dit**

Les différentes étapes de la démarche utilisée par l'OQ sont : l'animation pour une large participation des acteurs aux processus de diagnostic ; la délimitation du niveau spatial du diagnostic ; le pré-diagnostic ; le diagnostic proprement dit.

- 1) **L'animation pour une large participation des acteurs aux processus de diagnostic** se fait par l'établissement de rapports de concertation entre le projet, les élus locaux et les organisations de la société civile, dans un processus de consultation participatif. Dans les séances d'animation sont pris en compte les besoins et les spécificités de chaque groupe.
- 2) **L'échelle retenue pour l'élaboration du plan de développement** est la commune, bien que certaines filières ou problématiques puissent référer au niveau intercommunal, régional, voire national. Toutefois, le diagnostic de base se fera au niveau des huit sections communales afin de faciliter la participation des populations concernées et de tenir compte des spécificités locales.
- 3) Pour faire ressortir les principaux éléments des grands blocs : recensement des infrastructures, ressources et potentialités du milieu, difficultés rencontrées, principaux acteurs, **un pré-diagnostic a été réalisé** (il a consisté en une visite exploratoire visant à rencontrer certains acteurs clés et à recueillir les données sommaires dans la commune et chaque section communale). Cette étape vise à élaborer un document sur la situation de référence (**T0**) de la commune... Le pré-diagnostic est réalisé à partir de certains outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). Le rapport écrit du pré-diagnostic est validé par le CDSC (Comité de Développement de la Section Communale) composé par autant

d'hommes et de femmes. Les rencontres de pré-diagnostic ont permis d'identifier les grands thèmes qui seront repris lors du diagnostic.

4) Le **diagnostic proprement dit** est entrepris de manière à refléter les préoccupations des populations de la commune. Les différentes étapes sont :

- la mise en place du comité de gestion du processus de diagnostic/planification stratégique ;
- le choix des participants, dont 2 personnes par section communale avec 50 % de participation féminine ;
- la validation par section des rapports de synthèse sur les diagnostics des sections communales afin d'avoir un document de diagnostic consolidé ;
- la réalisation d'études spécialisées sur certaines filières porteuses afin d'alimenter le diagnostic, le PDC et les plans d'investissement de la commune et des sections communales ;
- la priorisation participative des actions et formation des comités de développement de chaque section ;
- l'élaboration des plans, des orientations stratégiques pour le développement de la section et de la commune à partir des forces et des faiblesses, des atouts et des menaces de la zone ;
- la réalisation d'une synthèse générale des priorités au niveau de la commune ;
- le ciblage, par les sections, des actions proposées lors du diagnostic afin de voir quelles sont celles qui répondent le mieux à leurs besoins tout en répondant aux critères déterminés ;
- l'adéquation entre les actions avec les échelles géographiques ciblées par le projet ;
- l'identification des actions dans certains secteurs clés comme la santé, l'éducation et l'eau potable, où les besoins sont très importants ;

- la priorisation des infrastructures économiques, telles que les routes et les systèmes d'irrigation, à partir du plan et des études complémentaires ;
- la proposition, à partir des études sur la faisabilité technico-économique, de stratégies et de solutions pour favoriser le développement des filières.

### **5.2.2 Durée et coût du PDC**

L'élaboration de ce plan s'étend sur 5 à 6 mois et nécessite un investissement d'environ six cents à neuf cent mille gourdes.

### **5.2.3 Les contraintes**

La commune et ses sections communales se retrouvent avec des structures de production défaillantes et une agriculture déjà peu développée et affectée par le passage successif de 4 cyclones en 2008 (FAYE, GUSTAVE, HANNA et IKE).

La situation économique pour sa part se révèle de plus en plus précaire, et les exploitations agricoles se trouvent dans une spirale de décapitalisation. Donc pour développer leurs exploitations les producteurs/productrices ont besoin d'un ensemble de facteurs de production comme : d'une part la terre et l'eau ; d'autre part du crédit à l'investissement pour l'acquisition de semences et d'intrants agricoles ; enfin de la main-d'œuvre et de la compétence technique agricole. Ces ressources naturelles et ces moyens de production deviennent de plus en plus inaccessibles à cause de l'augmentation continue de leur coût. Ainsi, les familles paysannes vivent une décapitalisation progressive qui les conduit vers une pauvreté absolue.

Il y a une forte concentration dans la ville de tous les secteurs de service et les infrastructures socio-économiques de base.

Ce qui implique la tendance de la production agricole locale qui est à la baisse tandis que celle des produits importés subit une croissance exponentielle. Cela dénote que la dépendance de la commune par rapport à l'extérieur est à la hausse.

## **5.3 APPUI METHODOLOGIQUE AU DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE KENSCOFF**

### **5.3.1 L'origine de l'initiative d'élaboration du PDC**

La mairie de la commune de Kenscoff de concert avec quelques organisations communautaires de base ont décidé d'initier un projet devant permettre à la commune d'avoir un outil qui facilite les interventions dans différents domaines tels l'éducation, l'agriculture, la santé, l'environnement... pour ce faire le nouveau cartel de la mairie a décidé, en 2007, de solliciter l'appui du Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement (GAFE) et d'autres acteurs représentants de la population : Casec, Asec, Délégué et les citoyens de bonne volonté pour faire des enquêtes.

Grâce aux résultats de ces enquêtes, les spécialistes dans divers domaines sont réunis avec les acteurs des sections communales pour faire une évaluation socio-économique de la commune. Les données ont permis de conclure que les réalités des différentes sections communales ne sont pas trop différentes.

### **5.3.2 Le rôle du PDL**

Le PDL a trois fonctions : une fonction de réappropriation du territoire par les habitants ; une fonction de restructuration ; une fonction de référence pour les acteurs locaux et les élus.

### **5.3.3 Outil utilisé pour construire le PDL de kenscoff**

Pour construire le PDL de la commune de Kenscoff, les spécialistes ont utilisé un outil appelé NENCO (Négociations, enjeux, construction) qui est une méthode utilisée pour travailler avec les acteurs locaux.

Le NENCO est un jeu qui permet la concertation et le dialogue afin de trouver un consensus pour élaborer un plan de développement local. Ce jeu est constitué d'un territoire fictif qui est découpé en trois zones : plaine, montagne et colline. Au début du jeu, le territoire est vierge, il y a 15 personnages qui sont des ONG, des notables, des églises, des paysans... Chaque personnage reçoit des ressources (eau, maïs, choux, argent...) distribuées en fonction du personnage. L'objectif de NENCO est la

construction du territoire. Les acteurs mettent leurs ressources en commun pour construire des projets en fonction de leur vision.

Ainsi, les acteurs provenant des cinq (5) sections communales ont travaillé sans relâche pour élaborer le plan de développement local sans écarter la réalité de chacune des sections communales.

### **5.3.4 La démarche d'élaboration du PDL**

Un comité local de coordination /section communale a été créé avec l'ensemble des acteurs des sections communales respectives. Le but de ce comité est d'identifier les besoins de leur section. Puis le GAFE et la Mairie ont choisi 5 enquêteurs pour enquêter la population sur leurs besoins. Chaque enquêteur avait remis 250 fiches/mois et chaque fiche a été visée par le comité. Au total, 18 750 fiches d'enquêtes socio-économiques ont été remplies sur une population d'environ 50 000 habitants.

Une fois ce plan élaboré, il va servir de référence pour toutes les décisions concernant le développement de la commune par les élus en accord avec la population. En effet, ce définit les grandes lignes et il est échelonné sur 7 ans, mais il sera actualisé au fur et à mesure pour coïncider avec la réalité. Le plan vient en complémentarité au programme de l'équipe municipale et il entre dans la politique globale de l'État central (exemple : les tables sectorielles...). Ainsi, on sort du cadre des actions ponctuelles pour entrer dans le cadre des actions planifiées. On sort dans un cadre d'assistanat pour entrer dans une dynamique de territoire portée par des acteurs locaux du développement.

Le plan de développement local (PDL) arrive à terme, il s'agit de former le comité de gestion communale pour gérer les différents projets à exécuter dans la commune.

Le PDL est considéré comme un guide qui va permettre de mieux structurer les actions afin d'éviter des actions ponctuelles et d'avoir des actions planifiées.

### **5.3.5 Les étapes du processus**

Dans cette démarche, c'est la commune qui décide quelles orientations elle souhaite donner à la commune. Le GAFE a travaillé pendant 18 mois avec la commune de Kenscoff pour l'accompagner dans cette dynamique, et les différentes étapes du processus sont :

- Identification des acteurs
- Construction d'un noyau dur pour porter la dynamique
- Formation sur les enjeux du développement local, la stratégie des acteurs, la gestion des conflits en ce qui concerne une dynamique de développement local ;
- La réalisation d'un diagnostic interne et un diagnostic externe ;
- Le croisement des résultats de ces deux types de diagnostic ;
- Au final, un plan de développement local est produit dans lequel des actions sont définies par priorité. Ce PDL est le résultat de discussions et de concertations.

### **5.3.6 Durée et coût du PDL**

L'élaboration de ce PDL a duré environ dix-huit mois et a nécessité un budget d'environ cinquante-deux-mille euros.

### **5.3.7 Exécution et suivi évaluation du PDL**

L'exécution et le suivi du PDL seront assurés par les acteurs locaux à travers le comité de gestion communal. Le GAFE est disposé à poursuivre son appui si la mairie le juge nécessaire

## 6 SYNTHÈSE DES ATELIERS

### 6.1 ATELIER 1

#### 6.1.1 Les démarches d'élaboration des PDC/PDL

Selon les membres de l'atelier 1, les démarches d'élaboration des plans de développement doivent passer par les différentes phases ci-après :

- Une connaissance préalable de la zone, des acteurs et leur rapport de force.
- Puis, la création d'un noyau dur multidisciplinaire pour porter le projet.
- Le PDL doit avoir un minimum de conformité avec le cadre légal existant (CDC).
- Il faut qu'il y ait une large participation de la collectivité.
- L'initiative de monter un PDC doit venir des CT et la méthodologie ne doit pas rendre les CT dépendants de l'ONG/l'État.
- Il faut qu'il y ait la diffusion du DSNCRP au préalable pour cohérence avec la Politique nationale.
- Les stratégies de financement doivent être élaborées dans le PDC.
- Un consensus sur la qualité, le coût et la durée d'élaboration du PDC (12 mois au maximum) doit être trouvé.
- Il serait important aussi d'utiliser les échanges pour rééquilibrer les rapports entre l'acteur et relativiser les données.
- Il faut aussi comparer le diagnostic participatif et le diagnostic économique. Ce dernier venant d'interviews d'expert de la zone, avec un minimum d'enquête, car coûteuses.
- Il faut aussi prendre le bourg en compte.

##### 6.1.1.1 Points forts

Pour l'ID/ADEMA et le GAFE, l'initiative vient de la mairie, dès le départ il y a une identification des acteurs avec qui on va travailler. Il y a une implication profonde des collectivités territoriales et d'une bonne partie dans le processus... Alors que pour OXFAM, il y a une bonne connaissance de la commune.

### **6.1.1.2 Points faibles**

- Le plan est en retard de phase par rapport aux autres petits projets qui sont déjà en exécution bien que le plan fait partie intégrante du grand projet ;
- L'absence d'enquête sur l'identification des besoins prioritaires des différentes sections et du bourg (cas d'OXFAM) ;
- Divergence au niveau des méthodologies adoptées.

### **6.1.1.3 Propositions**

- L'initiative de tout projet d'élaboration de plan de développement doit venir de la Mairie ;
- Il doit avoir une implication et une participation active de toute population dans les démarches ;
- Il devrait y avoir une certaine harmonie entre les différentes institutions qui ont déjà acquis une certaine expérience dans l'élaboration des PDL/PDC.

## **6.1.2 Rôles des acteurs dans le processus et la démarche.**

Les acteurs sont la société civile, les OB, les institutions, etc. Les rôles des structures types CDC sont la concertation, la promotion du plan et le suivi de l'exécution des projets. La définition du rôle et la fonction du CDC peuvent être aussi fixées par lui-même, après les différentes séances de formation pour plus d'implication.

Les rapports entre acteurs sur le terrain sont aujourd'hui des rapports de force. Ex. ONG implique moyens techniques, financier, pouvoir de décision. Il faut rééquilibrer ce rapport de force à travers des échanges et des formations. La question est qui est responsable de fixer les limites entre les acteurs (ex. entre ONG, CT, Parlementaire) ?

### **6.1.2.1 Points forts**

- La mairie qui assure le rôle initiateur pour les communes de Kenscoff (GAFE) de Jean Rabel, Mole St-Nicolas, Bombardopolis (ID/ADEMA) ;
- L'ONG assure l'accompagnement technique ;

- Les membres de la collectivité territoriale et la société civile ont la responsabilité de donner leur appui (participer dans les ateliers, fournir les informations nécessaires sur le plan atout, contrainte, force et faiblesse...).

#### **6.1.2.2 Points faibles**

- Certaines fois, la Mairie n'est pas en mesure de porter le plan dépendamment de la compétence des Maires ;
- On ne donne pas à la population la possibilité de décider sur son développement, alors que le développement est endogène. Ceci dit, on néglige dès fois l'approche participative ;
- Certaines autorités ne respectent pas le pouvoir des Maires de décider sur les projets prioritaires à exécuter après la validation des PDC.

#### **6.1.2.3 Propositions**

- Les Maires doivent avoir la capacité de porter les PDC (chercher les financements au niveau de l'état central, sensibiliser la communauté en particulier les producteurs et les entrepreneurs à investir beaucoup plus dans des projets de développement)
- Appliquer l'approche participative ;
- Laisser aux Maires l'initiative de prendre leurs responsabilités tout en se référant à la constitution ;
- Encourager la diaspora à participer dans la création de richesse dans leur localité.

## **6.2 ATELIER 2 :**

### **6.2.1 Représentativité des groupes**

#### **6.2.1.1 Points forts**

- Le découpage des sections communales : espace ouverte à plus de personnes possible et de groupes, plus de sensibilités ;
- Atelier de lancement officiel avec toute la population ;
- Atelier de validation au terme du processus.

#### **6.2.1.2 Points faibles**

- Manque de partage d'informations ;
- Sur- représentativité des leaders traditionnels ;
- Exclusion sociale par manque de formation avant de lancer ces processus ;
- Temps mis pour la validation du diagnostic trop court (ressemble à une simple formalité) ;
- Pression trop forte des acteurs exogènes pour le démarrage des actions avant la finalisation du plan ;
- Exigence de la population pour le démarrage des actions ;
- Exclusion naturelle de certains groupes dans l'élaboration du plan ;
- Les groupes servent le plus souvent de cobayes et n'ont pas une participation avisée dans le processus ;
- La représentativité dépend de l'emploi du temps des gens.

### **6.2.2 Les mécanismes de regroupement et d'intégration.**

#### **6.2.2.1 Points forts**

- Textes légaux existant sur les collectivités.

#### **6.2.2.2 Points faibles**

- Mécanisme de regroupement est trop rattaché aux projets ;

- Trop d'implication des ressources exogènes dans le processus.

### **6.2.3 Propositions**

- La sensibilisation doit être un processus continu ;
- Il faut préalablement réaliser des séances de formation (pour avoir une participation éclairée de la population) ;
- Il faut une Politique de sensibilisation et de formation bien définie tout au long du processus ;
- Il faut éviter que la constitution des groupes s'appuie sur les leaders naturels/traditionnels ;
- Il faut tenir compte des orientations globales dans l'élaboration des plans ;
- Il faut une implication des groupes défavorisés/marginalisés dans l'élaboration.

### **6.3 ATELIER 3 :**

#### **6.3.1 Appropriation et prise en charge du plan par les collectivités**

##### **6.3.1.1 Les points forts**

Un accent a été mis sur :

- la large participation des parties prenantes
- la bonne animation du processus (jeu de rôle des acteurs)
- le bon partage des informations (moyen public de communication)
- le développement d'une vision partagée
- les structures mises en place jouent un rôle important dans la concertation
- la bonne volonté et engagement des acteurs locaux

##### **6.3.1.2 Les points faibles**

- Faible capacité des comités
- Héritage du passé (méfiance de la population)
- Faible participation des groupes marginalisés
- Absence de plan de désengagement des organismes d'appui
- Transfert très lent des capacités aux autorités locales
- Manque de participation d'autres acteurs
- Manque de systématisation et manque d'accompagnement
- Attentisme de la population
- Dépendance
- Manque de cohérence entre les PDC et les orientations nationales.

##### **6.3.1.3 Propositions**

- Renforcer l'accompagnement des collectivités ;
- Renforcer l'appropriation du plan à des échelles plus élevées.

## **6.3.2 Dispositif de financement.**

### **6.3.2.1 Points forts**

Les dispositifs de financement qui ont été identifiés sont : le revenu de la commune ; le financement externe (partenaire financier) ; la diaspora ; le secteur privé.

### **6.3.2.2 Points faibles**

Les budgets sont irréalistes ; il y a un manque de créativité des communautés (taxes, budget public) ; il y a un manque de mobilisation des taxes.

### **6.3.2.3 Propositions**

- Il faut mettre du temps sur la phase de programmation ;
- Il faut programmer les priorités en fonction des opportunités de la commune ;
- Le PDL doit être appuyé par les instances politiques de la zone et au niveau central ;
- Le budget national doit prendre en compte les PDL.

## 7 CONCLUSION

A la fin de cet atelier, un consensus a été trouvé sur les différentes thématiques qui y ont été développées, à savoir : les démarches d'élaboration des PDC/PDL ; les rôles des acteurs dans le processus et la démarche ; la représentativité des groupes ; les mécanismes de regroupement et d'intégration ; l'appropriation et la prise en charge du plan par les collectivités ; le dispositif de financement.

En effet, dans les démarches d'élaboration des PDC/PDL et les rôles des acteurs dans le processus et la démarche, la Mairie a un rôle capital en tant qu'initiateur de toute demande de PDC/PDL. Elle doit avoir, entre autres, la capacité de chercher les financements pour l'exécution des projets qui découlent du PDC/PDL, et de sensibiliser la communauté (les producteurs, la diaspora et les entrepreneurs en particulier) à investir davantage dans ces projets de développement. En ce qui concerne la population, elle doit être impliquée dès le début du processus, et participer activement dans les démarches. Pour ce faire, une certaine harmonie entre les différentes institutions ayant déjà des expériences dans l'élaboration des PDL/PDC est donc essentielle.

Au vu de la représentativité des groupes, des mécanismes de regroupement et d'intégration, la constitution des groupes ne doit pas s'appuyer sur les leaders naturels et traditionnels. Le processus de sensibilisation doit être continu et la participation de la population doit être faite de manière éclairée. L'élaboration des plans de développement doit être faite en tenant compte des orientations globales du développement tout en intégrant les groupes défavorisés/marginalisés.

Concernant l'appropriation et la prise en charge du plan par les collectivités, le renforcement de l'appropriation du plan à des échelles plus élevées est nécessaire pour faciliter l'exécution des projets de développement. Pour ce faire, il faut renforcer davantage l'accompagnement des collectivités à cette fin.

Au regard du dispositif de financement, il faut accorder davantage de temps à la phase de programmation dans laquelle les priorités doivent être définies en fonction des opportunités de la commune. Afin d'assurer l'exécution effective du PDC/PDL, le budget de ce dernier doit être pris en compte dans le budget national. D'où le rôle des instances politiques locales et communales qui doivent appuyer le PDC/PDL.

Somme toute, l'objectif visé était de trouver un consensus sur la méthodologie d'élaboration de PDC/PDL. Mais, en dépit des consensus qui ont été trouvés sur les différentes thématiques susmentionnées, cet objectif n'a pas été atteint à cent pour cent. Cela est dû au fait que les participants manifestaient beaucoup d'intérêts dans les discussions et débats en plénière et le temps imparti était insuffisant (une journée de travail). Eu égard à tout cela, et vue l'intérêt manifesté par les participants, il y a un besoin réel d'échanges approfondis pour finaliser cette méthodologie commune sur l'élaboration de PDC/PDL. D'où la nécessité pour le CLIO, en tant qu'initiateur, de réaliser d'autres ateliers afin de continuer le débat.

## 8 ANNEXE

### 8.1 LISTE DE PRESENCE

Institution	Représentant/Fonctions	Téléphone	Email
	Lamour Relus REYNOLD / CASEC de Kenscoff	34 74 00 19	
MPCE	Peltrop Pierre EBERT	39 01 78 28	<a href="mailto:peltrop@yahoo.fr">peltrop@yahoo.fr</a>
ADEMA	Virginie DESTUYNDER	38 51 02 90	<a href="mailto:vdestuynder@gmail.com">vdestuynder@gmail.com</a>
AIDE ET ACTION	Emmanuel BAZILE		
AVSF	Cécile BERUT	34 55 11 07 / 22 45 39 36	<a href="mailto:c.berut@avsf.org">c.berut@avsf.org</a>
AVSF	Roberde PERILUS	36 21 58 52	<a href="mailto:r.perilus@avsf.org">r.perilus@avsf.org</a>
CARE /PAP	Thomas WONDY	57 05 88 12	<a href="mailto:thomad@pap.care.org">thomad@pap.care.org</a>
CASEC de KENSCOFF	Lamour Relus REYNOLD / CASEC de Kenscoff	34 74 00 19	
CECI	Marie Ardys JEAN-BAPTISTE / Responsable action économique + EEA		<a href="mailto:marieardysjb@ceci-haiti.org">marieardysjb@ceci-haiti.org</a>
CPH	Philippe BECOULET		<a href="mailto:phbecoulet@yahoo.fr">phbecoulet@yahoo.fr</a>
FAO	Aspély JEAN-BAPTISTE / Consultant national	36 63 12 03	<a href="mailto:jpely2003@yahoo.fr">jpely2003@yahoo.fr</a>
FAO/Marigot	Arthur Jovial BONICET	37 25 03 13	<a href="mailto:abonicet@hotmail.com">abonicet@hotmail.com</a>
FAO/MARNDR	Jefferson GERMAIN / Consultant national en politique publique	34 65 12 57	<a href="mailto:germainjefferson@live.fr">germainjefferson@live.fr</a>
FAO/MARNDR	Legouté HITLER / Agronome	34 67 62 10	<a href="mailto:legoutehitler74@yahoo.fr">legoutehitler74@yahoo.fr</a>
GAFE	David TILUS	34 01 96 41	
GRAFHES	Joseph Jean Emilson	37 50 00 79	
GRAFHES	Mimose FELIX	37 62 45 38	<a href="mailto:mimosefelix@yahoo.fr">mimosefelix@yahoo.fr</a>
Helvetas	Claude PHANORD		
MARNDR	Joseph Camille JACQUES	34 81 60 92	<a href="mailto:jacquescamille@hotmail.com">jacquescamille@hotmail.com</a>
MICT	Enel VIL / Chef de service	22 22 40 19 / 34 72 13 74	<a href="mailto:vil_enel@yahoo.fr">vil_enel@yahoo.fr</a>
OXFAM QUEBEC	Elisabeth CORIOLAN		<a href="mailto:bureauhaiti@oxfam.qc.ca">bureauhaiti@oxfam.qc.ca</a>
OXFAM QUEBEC	Lamothe VINCENT	36 31 65 51	<a href="mailto:lamotheagr@yahoo.fr">lamotheagr@yahoo.fr</a>
Oxfam Québec	Philippe MATHIEU		
PADLSM/Oxfam Québec	Nicodème SAINT MESTIL	37 02 19 01	<a href="mailto:nicodemsainmestil@gmail.com">nicodemsainmestil@gmail.com</a>
Parole et Action	Dieulin St OLYMPE		
PCH	Marie Nicolas N. LUNDY / Responsable Supervision	36 53 30 19	<a href="mailto:marienico7@yahoo.fr">marienico7@yahoo.fr</a>
PDLH	Marie Frantz JOACHIM /Coordonnateur appui	38 13 05 17	<a href="mailto:marfrantz@hotmail.com">marfrantz@hotmail.com</a>

	Inst.		
UE	Pilar Juarez BOAL / Délégation UE Conseiller	34 81 99 99	<a href="mailto:pilar.juarez-boal@ec.europa.eu">pilar.juarez- boal@ec.europa.eu</a>